

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-790

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Mission contractualisation	N° 2019-790

Contrats de co-développement 2018/2020 - Adaptations des contrats - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les contrats de co-développement 2018-2020 déclinent et territorialisent pour chacune des 28 communes les politiques métropolitaines en feuilles de route opérationnelles et concertées pour 3 ans, tant dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie, des déplacements que du développement durable.

L'article 6 des contrats prévoit la possibilité de faire des adaptations des contrats selon le principe de substitution d'actions, avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeux.

Le présent rapport concerne les ajustements du contrat de co-développement des villes de Villenave d'Ornon et Martignas-sur-Jalle. Ces demandes ont fait l'objet d'instructions favorables des services concernés et de la mission contractualisation.

En conséquence, il est proposé de modifier les annexes 1 et 2 des contrats de co-développement des villes de Villenave d'Ornon et Martignas-sur-Jalle conformément aux éléments précisés dans le tableau annexé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2018/247 en date du 27 avril 2018 autorisant Monsieur le Président à signer les 28 contrats de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la démarche de contractualisation engagée entre Bordeaux Métropole et les communes au travers des contrats de co-développement doit se poursuivre,

DECIDE

Article 1 : de valider les adaptations aux contrats de co-développement 2018- 2020 des villes de Villenave d'Ornon et Martignas-sur-Jalle ci annexées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs correspondants avec les villes de Villenave d'Ornon et Martignas-sur-Jalle.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Franck RAYNAL

Annexe - liste des adaptations - Conseil de Bordeaux-Métropole du 18 décembre 2019
Contrat de co-développement 2018-2020

Communes	n°	Titre	Objet de la demande	Commentaires
Villenave d'Ornon	Fiche action n°12 Modification	Rue Ramadier	L'étude préliminaire inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 a été réalisée. Le projet d'extension de l'entreprise voisine de la rue Ramadier se précise. Il nécessite notamment l'acquisition d'un foncier métropolitain et l'adaptation de la voirie (passage de camions). Pour tenir compte de l'avancée du projet économique, le commune souhaite que les études d'avant-projet concernant la voirie soient réalisées sur ce contrat de co-développement, de même que le dévoiement de l'assainissement eaux pluviales afin que Bordeaux Métropole puisse céder la parcelle à l'entreprise. Ces travaux sont estimés à 300 000 €. La Ville souhaite que ces engagements nouveaux se fassent en substitution de ceux contractualisés initialement pour le Quartier de Leyran (fiche action 13). Modification de la fiche action 12.	Accord de la commune
Villenave d'Ornon	Fiche action n° 30 Création	Rue Pagès	Le dépôt par un concessionnaire Volkswagen d'un permis de construire nécessite la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales. Ces travaux sont à inscrire au contrat de co-développement pour un montant de 370 000 €. La Ville souhaite que ces travaux soient réalisés sans attendre la prochaine contractualisation et se fassent en substitution partielle d'engagement pris pour le Quartier de Leyran (fiche action 13). Création de la fiche action 30.	Accord de la commune
Villenave d'Ornon	Fiche action n°13 Modification	Quartier de Leyran	La fiche initiale prévoyait des études et des travaux pour un montant de 1 million d'€uros pour la création d'une voirie et la réalisation d'un mur anti-bruit. Le projet a évolué avec la désignation d'un aménageur pour la réalisation d'une opération de développement économique. Il est proposé de garder 300 000 € sur cette fiche action car des études préliminaires ont été réalisées et des travaux de raccordement de voirie seront nécessaires à l'issue de l'opération de l'aménageur. La commune a souhaité réorienter les moyens ainsi dégagés en faveur des opérations de la rue Ramadier (fiche action 12 - modification) et de la rue Pagès (fiche action 30 - création). Modification de la fiche action 13.	Accord de la commune
Villenave d'Ornon	Fiche action n°22 Suppression	Aire d'accueil des gens du voyage	Le contrat prévoyait initialement le financement de la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, sous réserve des prescriptions du schéma départemental des aires d'accueil. Le schéma arrêté par les parties (Etat, Bordeaux, Métropole, Conseil départemental de la Gironde) ne concerne plus la commune de Villenave d'Ornon. En accord avec la commune, il est proposé de supprimer cette fiche action. Suppression de la fiche action 22.	Accord de la commune

Martignas-sur-Jalle	Fiche action n°7 Modification	L'Effet Papillon	La ville de Martignas-sur-Jalle souhaite que le soutien financier de Bordeaux Métropole à la manifestation "L'effet papillon" soit porté sur une manifestation culturelle autre : le concert de clôture du projet européen N8. Le montant du soutien à cette nouvelle manifestation sera de 3 625 € par an contre 10 000 € prévus dans le contrat initial; ce montant correspond au montant maximum autorisé par le règlement d'intervention Culture. Le descriptif et le plan de financement de la fiche action sont révisés en conséquence. Modification de la fiche action n°7	Accord de la commune
---------------------	-------------------------------------	-------------------------	--	----------------------